RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00481
Numéro SIREN : 830 908 794
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 2738

SAS ABC — DÉPOSÉ LE

13 JUIN 2023

Tribunal de Commerce de Compiègne

2738

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 200	999	201	601
	Fonds commercial (1)	60 000		60 000	60 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	44 895		44 895	44 895
	Constructions	509 216	59 129	450 087	469 052
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	719	425	294	533
	Autres immobilisations corporelles	332 524	144 943	187 581	220 590
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	60		60	32
	TOTAL (II)	948 513	205 497	743 117	795 702
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				47 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	897 531		897 531	745 520
	Autres créances	388 528		388 528	872 917
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	349 205		349 205	699 633
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 635 264		1 635 264	2 365 071
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 583 877	205 497	2 378 381	3 160 773

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 32
(3) dont créances à plus d'un an

Certifiés conformes par la Présidence

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	61 000	61 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 100	6 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 710 048	1 092 289
	Report à nouveau		915 071
	Résultat de l'exercice	15 345	32 688
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 792 493	2 107 148
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 577	2 199
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 093	910 780
	Dettes fiscales et sociales	267 217	140 647
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	585 888	1 053 625
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 378 381	3 160 773

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 344,71	32 687,91
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	585 888	1 053 625
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

PROCURATION

Je soussigné(e) : Mme Gaëlle THONET

Agissant en qualité de Présidente

De la société ABC

Donne par la présente pouvoir au : Cabinet In Futurum Expertise

Demeurant à Place Jean Moulin BP 3

37 290 Preuilly sur Claise

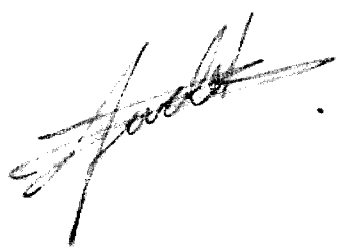
- De faire pour moi et en mon nom, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

- En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à LYON
Le 09 février 2023

Signature :



ABC
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital versé de 61.000 euros
Siège social : 17 bis avenue du Général de Gaulle
60 550 Verneuil-en-Halatte
890 908 794 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE PRÉSIDENTE DU 30 JUIN 2022

Le trente juin deux mille vingt-deux, au siège social,

Madame Gaëlle THONET,
Demeurant 5, rue Grolée, 69 002 LYON,
Associée unique de la Société "ABC",

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Gaëlle THONET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Présidente ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15.344,71 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Dépenses somptuaires

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 11.730 euros.

GT

DEUXIÈME DÉCISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 15.344,71 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice :	15.344,71 euros
- Autres réserves :	1.710.048,12 euros
- Total :	**1.725.392,83 euros**

Affectation

- A titre de dividende :	330.000 euros
- Dotation aux autre réserves, soit :	1.395.392,83 euros
- Total :	**1.725.392,83 euros**

Répartition après affectation

Cette affection aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1.792.493 euros et celui des réserves à 1.395.393 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020	0 euro	0 euro	0 euro
31.12.2019	0 euro	0 euro	0 euro
31.12.2018	450.000 euros	0 euro	0 euro

TROISIÈME DÉCISION - CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et la Présidente associée. Cependant les conventions conclues au titre des exercices précédents se poursuivent, à savoir :

- Bail commercial conclu le 1er mars 2018 à LYON entre Monsieur Grégory THONET et Madame Gaëlle THONET (bailleurs) au profit de la Société ABC (Preneur) au 5, rue Grolée, 69002 LYON. Loyer : 48.000 euros outre 2.272,50 euros au titre des charges locatives.
- Madame Gaëlle THONET possède dans les grands livres de la Société un compte courant d'associé. Celui-ci présentait un solde créditeur de 6.577,27 euros au 31 décembre 2021

GT

QUATRIEME DECISION - RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENCE

L'associée unique prend acte que Madame Gaëlle THONET Présidente a perçu une rémunération de 108.446,64 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Toute rémunération relative à cette fonction au titre de l'exercice suivant fera l'objet d'une décision ultérieure.

CINQUIEME DÉCISION - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
Madame Gaëlle THONET

